



PACTE LINGUISTIQUE ENTRE LA FRANCOPHONIE ET LA RÉPUBLIQUE DU BURUNDI

1^{er} janvier 2015 – 31 décembre 2018

Nous, Secrétaire général de la Francophonie et Président de la République du Burundi

Considérant que la République du Burundi a adhéré à l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) en 1970 et qu'elle endosse pleinement, en tant que membre à part entière, ses objectifs et ses orientations ;

Considérant que la Charte de la Francophonie affirme en son préambule que « la langue française constitue aujourd'hui un précieux héritage qui fonde le socle de la Francophonie, ensemble pluriel et divers. Elle est aussi un moyen d'accès à la modernité, un outil de communication, de réflexion et de création qui favorise l'échange d'expériences » ;

Considérant que les Chefs d'État et de gouvernement réunis à Montreux en octobre 2010 ont « salué la signature des premiers Pactes linguistiques lors de ce Sommet et encouragé la multiplication de ces plans d'action, qui favorisent la promotion du français » ;

Considérant l'adoption de la Politique intégrée de promotion de la langue française à Kinshasa en 2012 qui précise que « seule une action déterminée et concertée en faveur de la langue française, de l'OIF et des opérateurs conjuguée à celle des États et gouvernements membres, des collectivités locales et de la société civile peut porter des fruits » ;

Considérant la volonté de la République du Burundi, de « travailler en étroite concertation avec la Francophonie à l'élaboration d'un Pacte linguistique entre le Burundi et la Francophonie » afin de « renforcer l'usage de la langue française et son rayonnement ainsi que celui de la culture francophone dans le pays et dans la sous-région » (lettre du 8 mars 2013), volonté précisée dans la lettre du Président du 23 septembre 2014 confirmant les engagements politiques du Burundi ;

Considérant que dans le contexte de l'adoption d'une nouvelle Politique linguistique et d'une Loi portant statut des langues, le Burundi, fortement attaché à la langue française, s'engage à maintenir et à renforcer la place du français dans le pays et qu'à cette fin, il entend :

- Mettre en place des mesures d'aménagement linguistique adaptées au pays et au contexte régional et qui soient favorables à l'usage de la langue française ;
- Définir, suite à la tenue d'États généraux sur la didactique des langues, les langues d'enseignement et les langues enseignées par niveaux ;
- Renforcer l'enseignement du français à tous les niveaux du système éducatif ;
- Assurer, pour cela, une formation initiale et continue de qualité des enseignants du primaire et des enseignants de français à tous les niveaux ;

- Développer l'offre de formation en et au français notamment en direction de la sous-région ;
- Favoriser l'accès de sa population à des produits culturels (livres, émissions de télévision...) et à des médias francophones ;
- Respecter et promouvoir, notamment au niveau régional, les dispositions du Vademecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales ;
- Promouvoir la langue française et la diversité linguistique et culturelle dans le pays et la sous-région.

Nous nous engageons à :

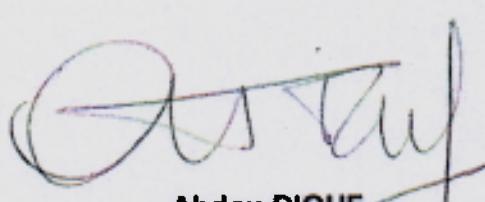
- Mettre en œuvre le plan d'action ci-joint destiné à répondre aux objectifs du présent Pacte en mobilisant les ressources nécessaires ;
- Mettre en place, au cours du premier trimestre de l'année 2015, un Comité de pilotage chargé de coordonner la mise en œuvre du Pacte, composé des représentants des ministères et organismes burundais partenaires de la Francophonie et des responsables de l'OIF, l'AUF, TV5MONDE, l'AIMF et l'Université Senghor d'Alexandrie (la composition de ce Comité fera l'objet d'un échange de lettres entre les parties) ;
- Veiller au suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre de ce Pacte linguistique notamment par un bilan à mi-parcours ;
- Dresser un bilan, au terme du présent Pacte et, au vu des résultats obtenus, définir les conditions d'une possible reconduction.

Sont parties à ce Pacte en raison de leur contribution à sa mise en œuvre :

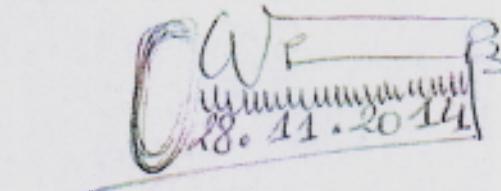
- Le gouvernement de la République du Burundi
- L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF)
- L'Agence universitaire de la Francophonie (AUF)
- TV5MONDE
- L'Association internationale des Maires francophones (AIMF)
- L'Université Senghor d'Alexandrie

Le présent Pacte linguistique entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2015 pour une durée de 4 ans.

Fait à Dakar, le 28 novembre 2014



Abdou DIOUF
Secrétaire général de la Francophonie



Pierre NKURUNZIZA
Président de la République du Burundi

**PACTE LINGUISTIQUE
FRANCOPHONIE-BURUNDI**

Plan d'action 2015-2018

28 novembre 2014

Pacte linguistique Francophonie - Burundi

Plan d'action 2015-2018

Table des matières

I.	POLETIQUE ET AMENAGEMENT LINGUISTIQUES	2
A.	Mise en œuvre de la Politique linguistique du Burundi, de son Plan d'action et de la Loi portant statut des langues	2
II.	EDUCATION	3
A.	Renforcement de la place du français dans le système éducatif	3
B.	Formation professionnelle et technique	6
III.	FRANÇAIS SUR LA SCENE INTERNATIONALE	7
A-	Utilisation du français par les diplomates burundais dans les instances internationales et régionales	7
B-	Renforcement de la place du français dans l'EAC (East African community – Communauté est-africaine) et dans les autres organisations d'intégration régionale dont le Burundi est membre	8
IV.	ENVIRONNEMENT FRANCOPHONE	10
A.	Médias et numérique	10
B.	Arts et culture	11

Pacte linguistique Francophonie -Burundi

Plan d'action 2015-2018

1. POLITIQUE ET AMENAGEMENT LINGUISTIQUES

THEMES	ACTEURS/PARTENAIRES	ACTION/FINANCEMENT
A. Mise en œuvre de la Politique linguistique du Burundi, de son Plan d'action et de la Loi portant statut des langues		
1. Mise en place d'un aménagement linguistique favorable au français	Gouvernement du Burundi Partenaires : OIF-AUF	Mener une étude sur l'aménagement linguistique visant à cibler et à mettre en exergue les domaines dans lesquels l'usage du français est à favoriser, compte tenu de la politique nationale adoptée en février 2014 En fonction des résultats de cette étude, mettre en place des actions significatives favorables au français
2. Renforcement de la place du français à tous les niveaux du système éducatif burundais	Gouvernement du Burundi Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique Ministère de l'Enseignement de base, de l'Enseignement des métiers, de la Formation professionnelle et de l'Alphabétisation des adultes Partenaires : OIF-AUF	Evaluer la didactique des langues enseignées au Burundi Organiser des Etats Généraux sur la didactique des langues À l'issue de ces États Généraux, adopter une Ordonnance ministérielle déterminant les langues d'enseignement et les langues enseignées à chaque niveau

<p>3. Consolidation de la langue française dans le pays afin que le Burundi devienne un pôle du rayonnement de cette langue en Afrique de l'Est</p>	<p><u>Gouvernement du Burundi</u> Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique <u>Ministère des Relations extérieures et de la Coopération internationale</u> Ministère de l'Information, de la Communication et des Relations avec le Parlement. Ministère à la Présidence chargé des Affaires de la Communauté est-africaine Partenaires : OIF-AUF-TV5MONDE</p>	<p>Cibler les besoins de la Communauté est africaine, en matière de français Moderniser le Centre d'enseignement des langues au Burundi (CELAB) Créer un pôle régional universitaire de formation d'interprètes et de traducteurs pour la langue française Produire avec des équipes locales des contenus pédagogiques numériques s'appuyant sur l'expertise et les ressources de TV5MONDE et de l'AUF</p>
--	--	--

II. EDUCATION

THEME	ACTEURS/PARTENAIRES	ACTION/FINANCEMENT
A. Renforcement de la place du français dans le système éducatif		
1. Renforcement de la place du français dans l'enseignement supérieur	Gouvernement du Burundi Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique Partenaires : AUF-TV5MONDE Université Senghor d'Alexandrie	Mettre en place un Master en didactique du Français langue étrangère (FLE) à vocation régionale Développer une filière de formation aux métiers du journalisme Mettre en place un partenariat entre départements de français pour la formation initiale et/ou continue des

	<p>professeurs de français des universités locales et de celles des pays anglophones ou lusophones environnantes</p> <p>Organiser des concours entre établissements d'enseignement supérieur afin de primer les meilleures productions littéraires en langue française</p> <p>Accueillir des étudiants burundais au Master en développement de l'Université Senghor d'Alexandrie</p>	<p>Actualiser, multiplier et diffuser des manuels didactiques (livre du maître et de l'élève)</p> <p>Elaborer un plan national de formation continue</p> <p>Mettre en place une réforme curriculaire</p> <p>Elaborer un référentiel des compétences linguistiques des enseignants</p>	<p>Organiser des séminaires de perfectionnement sur la didactique du français au secondaire</p>
2.	<p>Renforcement de la formation initiale et continue des instituteurs du primaire pour la maîtrise de la langue</p>	<p>Gouvernement du Burundi</p> <p>Ministère de l'Enseignement de base, de l'Enseignement des métiers, de la Formation professionnelle et de l'Alphaïtérisation des adultes</p> <p>Mobilisation de partenaires</p> <p><u>techniques et financiers pour la valorisation des acquis d'IFADEM</u></p> <p>Partenaires : AUF-OIF (DE) pour l'élaboration du plan national de formation continue, la réforme curriculaire et le référentiel de compétences</p>	<p>Gouvernement du Burundi</p> <p>Ministère de l'Enseignement de base, de l'Enseignement des métiers, de la</p>
3.	<p>Renforcement de la formation continue des enseignants de français (secondaire)</p>		

	<p>Formation professionnelle et de l'Alphabétisation des adultes Partenaire : OIF (DEI)</p>	<p>Elaborer un module de mise à niveau linguistique des enseignants de kirundi et de français</p>
4. Élaboration de supports pédagogiques contextualisés	<p>Gouvernement du Burundi Ministère de l'Enseignement de base, de l'Enseignement des métiers, de la Formation professionnelle et de l'Alphabétisation des adultes</p> <p>Partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> OIF (ELAN) Université Senghor d'Alexandrie 	<p>Elaborer des outils didactiques correspondant aux programmes de l'école post-fondamentale (enseignement général, enseignement des métiers, formation professionnelle)</p> <p>Elaborer le guide des enseignants du primaire</p> <p>Elaborer le manuel de l'élève</p> <p>Elaborer le manuel français-kirundi pour la 1^{ère} année</p> <p>Elaborer une bigrammaire kirundi-français</p> <p>Former des directeurs des établissements scolaires dans le cadre du Master « Gestion des systèmes éducatifs » de l'Université Senghor d'Alexandrie</p>

<p>5. Consolidation de l'enseignement bilingue kirundi-français</p> <p>Gouvernement du Burundi Ministère de l'Enseignement de base, de l'Enseignement des métiers, de la Formation professionnelle et de l'Alphabétisation des adultes</p> <p>Partenaire : OIF (ELAN)</p>	<p>Former des enseignants en kirundi et en français pour leur mise à niveau linguistique</p>
<p>6. Appui à la recherche en didactique du bilinguisme scolaire</p>	<p>Gouvernement du Burundi Ministère de l'Enseignement de base, de l'Enseignement des métiers, de la Formation professionnelle et de l'Alphabétisation des adultes</p> <p>Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique (Instituts d'enseignement pédagogique)</p> <p>Partenaires : OIF – AUF (ELAN)</p>
	<p>Appuyer le fonctionnement de l'Académie rundi</p> <p>Publier des travaux de recherche écrits en français sur la langue et la culture rundi</p> <p>Traduire des documents pédagogiques nécessaires à l'enseignement du kirundi</p> <p>Organiser des ateliers par régions, sur la normalisation de l'orthographe du kirundi</p> <p>Appuyer la production de dictionnaires français-kirundi pour faciliter la compréhension des deux langues et stimuler la lecture dans les écoles.</p> <p>Soutenir la production d'écrits littéraires en kirundi</p>
<p>B. Formation professionnelle et technique</p> <p>Renforcement de la place du français dans la formation professionnelle et transfert d'expertise francophone sur l'adaptation de l'offre de la formation professionnelle à l'emploi</p>	<p>Gouvernement du Burundi Ministère de l'Enseignement de base, de l'Enseignement des métiers, de la Formation professionnelle et de</p>
	<p>Appuyer la mise en place d'une formation professionnelle adaptée au marché de l'emploi</p> <p>Permettre à des cadres burundais de</p>

<p>l'Alphabétisation des adultes Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique (Instituts de formation des formateurs)</p> <p><u>Partenaires :</u></p> <p>AUF- OIF (DEJ) Université Senghor d'Alexandrie</p>	<p>participer au programme des formations continues (actualisation des connaissances et perfectionnement) proposé par l'Université Senghor d'Alexandrie</p>
<h3>III. FRANÇAIS SUR LA SCENE INTERNATIONALE</h3>	
<p>A-Utilisation du français par les diplomates burundais dans les instances internationales et régionales</p>	<p>1. Formation des diplomates burundais au et en français</p>

<p>2. Respect des dispositions du <i>Vade-mecum relatif à l'usage du français dans les organisations internationales</i></p> <p>Gouvernement du Burundi Ministère des Relations extérieures et de la Coopération internationale</p>	<p>Emettre une circulaire (ou texte réglementaire) invitant à privilégier l'expression en langue française chaque fois que c'est possible, à fournir des versions françaises des interventions dans d'autres langues, à intervenir auprès des Secrétaire lorsqu'e la diversité linguistique n'est pas assurée, à participer aux travaux des groupes d'ambassadeurs francophones....</p> <p>B- Renforcement de la place du français dans l'EAC (East african community - Communauté est-africaine) et dans les autres organisations d'intégration régionale dont le Burundi est membre</p> <p>1. Reconnaissance du français comme langue officielle et de travail à l'EAC au même titre que l'anglais et le swahili</p> <p>Gouvernement du Burundi Ministère des Relations extérieures et de la Coopération internationale Ministère de la Présidence chargé des Affaires de la Communauté est africaine EAC et ses autres États membres</p> <p>Partenaires : OIF (DLF) Coopération française (FSP Afrique de l'Est)</p> <p>Élaborer une étude sur les implications et les modalités de la mise en œuvre de la décision de l'EAC d'introduire le français comme langue officielle et de travail (2015)</p> <p>Modifier les textes fondateurs de l'EAC pour introduire le français comme langue officielle et de travail</p> <p>Pour l'EAC :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un service de traduction/interprétation - Mettre en place un dispositif de formation de ses fonctionnaires
---	---

		Sensibiliser les Secrétariats de ces organisations (CUA, CEPGL, CEEAC, COMESA...) et les autres membres au multilinguisme
2. Promotion de l'usage du français dans les autres organisations régionales dont le Burundi est membre	<p><u>Gouvernement du Burundi</u></p> <p>Ministère des Relations extérieures et de la Coopération internationale</p> <p><u>Partenaires :</u></p> <p>OIF (DLF) RPUA</p>	<p><u>Gouvernement du Burundi</u></p> <p>Ministère des Relations extérieures et de la Coopération internationale</p> <p><u>Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique</u></p> <p><u>Partenaires :</u></p> <p>OIF-AUF-TV5MONDE</p>
3. Développement de l'offre de formation en français pour les diplomates et les fonctionnaires internationaux en poste dans la Sous-région	<p><u>Gouvernement du Burundi</u></p> <p>Ministère des Relations extérieures et de la Coopération internationale</p> <p><u>Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique</u></p> <p><u>Partenaires :</u></p>	<p>Créer un pôle régional de formation de diplomates et fonctionnaires internationaux à la langue française au CELAB</p> <p>Définir les missions du CELAB dans la sous-région</p> <p>Organiser des ateliers sur les modules à enseigner</p> <p>Mettre à disposition des contenus numériques pour l'enseignement/apprentissage du français des relations internationales</p>

IV. ENVIRONNEMENT FRANCOPHONE

THEMES	ACTEURS/PARTENAIRES	ACTION/FINANCEMENT
A. Médias et numérique		
1. Réception TV5MONDE/Afrique par la population dans tout le pays.	<p>Gouvernement du Burundi Ministère de l'Information, de la Communication et des Relations avec le Parlement</p> <p>Partenaire : TV5MONDE</p>	<p>Mettre en œuvre la Déclaration de Dakar (2014) par laquelle le Burundi s'engage à assurer la diffusion de TV5MONDE sur les réseaux TNT</p> <p>Donner en prêt à la RTNB des films en français pour diffusion</p> <p>Permettre à la RTNB de rediffuser et/ou de mener des animations sur les films pédagogiques en français, passant sur TV5MONDE</p>
2. Rôle des Maisons de TV5Monde pour la promotion du français	<p>Gouvernement du Burundi</p> <p>Ministère des Relations extérieures et de la Coopération internationale (Délégation de la Francophonie)</p> <p>CELAB et quelques universités privées (NGOZI ; MWARO) ainsi que</p>	<p>Choisir le CELAB, une des 3 maisons TV5MONDE, pour jouer un rôle de référence dans les actions en faveur du rayonnement du français</p> <p>Implanter au moins deux autres Maisons TV5MONDE près de l'emplacement d'une</p>

	le centre Culturel de GITEGA <u>Partenaire : TV5MONDE</u>	université ou d'écoles secondaires à grand effectif, pour renforcer la sociabilité des jeunes et des adultes du voisinage autour des films en français
3. Sous-titrage de produits culturels	<u>Gouvernement du Burundi</u> Ministère de l'Information, de la Communication et des Relations avec le Parlement <u>Partenaire : TV5MONDE</u>	Sous titrage en français des vidéos de productions théâtrales
4. Numérisation des archives nationales	<u>Gouvernement du Burundi</u> Ministère de la Jeunesse et de la Culture <u>Partnaire : OIF (DFN-DDC)</u>	Accompagner la préparation et la formation en vue de la numérisation des archives nationales <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les capacités des archivistes - Procéder à l'inventaire des archives - Produire des outils - Equiper - Numériser
B. Arts et culture	<u>Gouvernement du Burundi</u> Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture	Etendre les Centres de lecture et d'animation culturelle (CLAC) Renforcer le programme Biblio malle Aménager une bibliothèque nationale à

<p>de l'Enseignement des métiers, de la Formation professionnelle et de l'Alphabétisation des adultes</p>	<p>caractère régional</p> <p>Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique</p> <p><u>Partenaire:</u> OIF (DDC)</p> <p>Gouvernement du Burundi</p> <p>Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture</p> <p>Ministère de l'Enseignement de base, de l'Enseignement des métiers, de la Formation Professionnelle et de l'Alphabétisation des adultes</p> <p>Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique</p> <p>Appuyer l'édition, la multiplication et la diffusion des œuvres littéraires en kirundi et en français</p> <p>Rendre accessibles les livres d'auteurs burundais dans les écoles</p> <p>Organiser une foire annuelle du livre d'auteurs burundais dans les écoles</p> <p>Organiser une foire annuelle du livre et en faire petit à petit un évènement régional</p> <p>Appuyer les écrivains burundais pour qu'ils puissent bénéficier de stages en résidence d'écriture et participer à des évènements littéraires nationaux, régionaux et internationaux</p> <p>Favoriser la circulation des livres burundais hors du Burundi</p>
<p>2. Appui à la production et à la distribution des livres en kirundi et en français sur le Burundi et les Burundais</p>	<p><u>Partenaire:</u> OIF (DDC)</p>

<p>3. Promotion de la diversité culturelle</p>	<table border="1"> <tr> <td data-bbox="226 736 257 1260"> <p>Gouvernement du Burundi</p> </td><td data-bbox="257 736 944 1260"> <p>Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture Partenaires : OIF (DDC) Université Senghor d'Alexandrie</p> <p>Appuyer la production de pièces de théâtre, de recueils de nouvelles, de contes et de poésies, de CD et DVD de chansons en kirundi et en français</p> <p>Soutenir la circulation d'artistes ainsi que de spectacles issus du folklore burundais</p> <p>Appuyer la production et la promotion des films sur le Burundi</p> <p>Soutenir l'accès des productions d'opérateurs culturels régionaux et internationaux</p> <p>Favoriser la participation de Burundais aux Masters « Gestion du patrimoine culturel » et « Gestion des industries culturelles »</p> </td></tr> </table>	<p>Gouvernement du Burundi</p>	<p>Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture Partenaires : OIF (DDC) Université Senghor d'Alexandrie</p> <p>Appuyer la production de pièces de théâtre, de recueils de nouvelles, de contes et de poésies, de CD et DVD de chansons en kirundi et en français</p> <p>Soutenir la circulation d'artistes ainsi que de spectacles issus du folklore burundais</p> <p>Appuyer la production et la promotion des films sur le Burundi</p> <p>Soutenir l'accès des productions d'opérateurs culturels régionaux et internationaux</p> <p>Favoriser la participation de Burundais aux Masters « Gestion du patrimoine culturel » et « Gestion des industries culturelles »</p>
<p>Gouvernement du Burundi</p>	<p>Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture Partenaires : OIF (DDC) Université Senghor d'Alexandrie</p> <p>Appuyer la production de pièces de théâtre, de recueils de nouvelles, de contes et de poésies, de CD et DVD de chansons en kirundi et en français</p> <p>Soutenir la circulation d'artistes ainsi que de spectacles issus du folklore burundais</p> <p>Appuyer la production et la promotion des films sur le Burundi</p> <p>Soutenir l'accès des productions d'opérateurs culturels régionaux et internationaux</p> <p>Favoriser la participation de Burundais aux Masters « Gestion du patrimoine culturel » et « Gestion des industries culturelles »</p>		